

#### COMMUNES MEMBRES

Altorf  
Avolsheim  
Dachstein  
Dinsheim/Bruche  
Dorlisheim  
Duppigheim  
Duttlenheim  
Ergersheim  
Ernolsheim/Bruche  
Gresswiller  
Heiligenberg  
Molsheim  
Mutzig  
Niederhaslach  
Oberhaslach  
Sultz-les-Bains  
Still  
Wolxheim

#### NOS COMPETENCES

Développement économique  
Tourisme  
Gestion des milieux aquatiques  
Aires d'accueil des gens du voyage  
Piscines  
Relais Petite Enfance  
Assainissement  
Eau  
Liaisons cyclables  
Bornes de recharge pour véhicules électriques  
Banque de matériel intercommunale  
Système d'information géographique  
Mobilité  
Aménagement numérique  
Epicerie sociale

#### NOUS CONTACTER

2 route Ecospace  
B.P. 93077  
67125 MOLSHEIM CEDEX  
Tél. : 03.88.49.82.58  
Fax : 03.88.49.38.14  
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr  
www.cc-molsheim-mutzig.fr

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## Révision simplifiée et modification du PLU De la Commune d'Altorf *Observations de la Communauté de Communes*

Destinataires : [secretariat@altorf.fr](mailto:secretariat@altorf.fr) et [direction@altorf.fr](mailto:direction@altorf.fr)

Date de transmission : 07/11/2024

### **Observation °1 : Proposition d'écriture du paragraphe « Eaux Pluviales » dans le règlement écrit :**

#### ➤ **Dans la partie « Lexique » :**

#### Techniques fondées sur la nature pour l'infiltration des eaux pluviales :

Les techniques fondées sur la nature pour l'infiltration des eaux pluviales sont des dispositifs utilisant les capacités naturelles du sol et des végétaux pour infiltrer l'eau dans le sol tout en la dépolluant.

Ces dispositifs ont pour but de gérer les eaux pluviales en créant des îlots de fraîcheur et en favorisant le développement de la biodiversité.

Le principe est de respecter le bon fonctionnement du cycle de l'eau en préservant la qualité des sols.

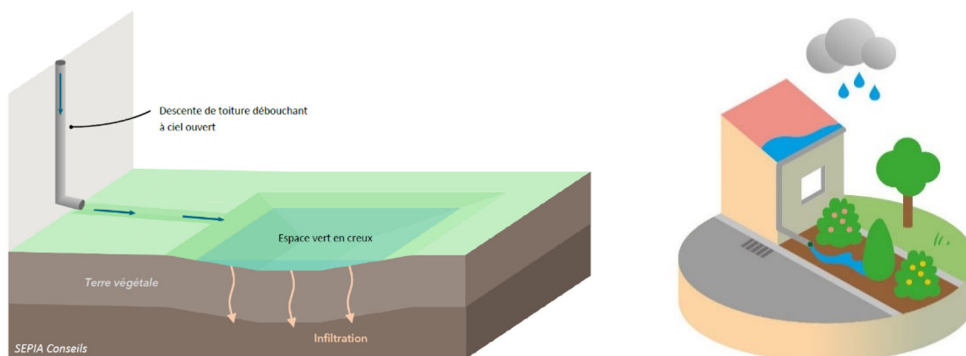
#### Jardin de pluie :

Les jardins de pluie sont des aménagements paysagers qui permettent de stocker temporairement l'eau de pluie provenant de gouttières ou d'espaces imperméabilisés (cour, parking, ...), avant qu'elle ne s'infilte dans le sol.

Ces aménagements sont de petites dépressions dans le sol, judicieusement dimensionnées et végétalisées, pouvant retenir l'eau sur la parcelle tout en offrant un agrément paysager.

Le principe des jardins de pluie est de gérer les eaux pluviales au plus proche de leur point de chute de manière diffuse, en évitant le recours à des dispositifs enterrés, concentrant l'eau de pluie.

Ci-dessous des schémas de principe de jardin de pluie :



➤ **Dans chaque zone du PLU :**

Eaux pluviales :

Pour tous projets engendrant de nouvelles imperméabilisations du sol (par exemple : construction d'un bâtiment (maison individuelle, immeuble, hall de stockage, ...), création de voiries, aménagements, extension d'un bâtiment ou de construction existant(e), construction d'un préau, abri de jardin, carport, garage, pergola, ...) ou lors d'une reconstruction sur une surface initialement imperméable (exemple : démolition puis reconstruction d'un bâtiment), la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales sur le terrain d'assiette de l'opération, est obligatoire.

Dans la mesure du possible, il est nécessaire de prévoir les systèmes de gestion des eaux de pluie suivants, par ordre de priorité :

- 1/ L'infiltration superficielle et diffuse, par des techniques fondées sur la nature et végétalisées (exemple : noue, jardin de pluie, ...) ou par l'utilisation de revêtements perméables (pavés drainants, enrobés poreux, stabilisé, ...)
- 2/ L'infiltration enterrée et concentrée (exemple : puits d'infiltration, tranchée d'infiltration, cagettes d'infiltration, ...)
- 3/ Le rejet à débit limité vers un émissaire naturel (cours d'eau, fossé...), sous réserve de l'autorisation du gestionnaire du milieu récepteur ;
- 4/ Le rejet à débit limité vers un réseau public (unitaire ou séparatif), sous réserve de l'autorisation du gestionnaire du réseau.

La combinaison de plusieurs systèmes est envisageable.

Une réflexion pourra également être menée concernant la réutilisation des eaux pluviales à l'intérieur du bâtiment.

---

**FIN DES OBSERVATIONS.**